



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 6 avril 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

 Monsieur le maire Régis Labeaume

 Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Michelle Morin-Doyle
Simon Brouard	Patrick Paquet
Yvon Bussièrès	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Chantal Gilbert	Marie-Josée Savard
Anne Guérette	Marc Simoneau
Geneviève Hamelin	Odette Simoneau
Sylvain Légaré	Denise Tremblay Blanchette
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Steeve Verret
Francine Lortie	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Line Trudel, assistante-greffière
 M^e Marcel Laroche, assistant-greffier

Sont absents: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
 Madame la conseillère Denise Trudel
 Madame la conseillère Suzanne Verreault
 M^e Sylvain Ouellet, greffier

À 17 h 02, monsieur le vice-président Jean Guilbault constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2010-0326 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,
appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0327 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010**

Sur la proposition de madame la conseillère Odette Simoneau,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 mars 2010

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 mars 2010.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 mars 2010.
- Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 mars 2010 sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement*, R.V.Q. 1640.
- Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de monsieur le conseiller Patrick Paquet.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :

a) la liste de contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de février 2010;

b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} au 28 février 2010 (Référence : AP2010-145).

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, de 2 tableaux provenant de l'*Institut de la statistique Québec*, relatif à l'indice d'ensemble des prix à la consommation, l'un pour les années 2000 à 2009 et l'autre, pour les mois de mars 2008 à février 2010.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'un document faisant référence au calcul de *L'IPC* (Indice des prix à la consommation).
- Monsieur le maire Régis Labeaume présente et félicite monsieur Denis Coderre de l'*Institut national de la recherche scientifique* et monsieur Marc Vallières auteur d'un livre intitulé : *Les régions du Québec - Histoire en bref - Québec*.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Martine Sanfaçon, d'une lettre adressée à la Direction de la Capitale Nationale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 6 avril 2010, relative à une plainte pour des travaux effectués à proximité de cours d'eau dans l'Arrondissement de Charlesbourg ainsi que d'un CD comportant des photos prises à l'égard de ces travaux.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Geneviève Hamelin dépose un avis de proposition relatif à une demande de la Ville de Québec au gouvernement du Canada de reconduire et de bonifier le financement du programme *Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance*, pour les années 2011 à 2014.

Elle souhaite obtenir le consentement des membres du conseil afin que cette proposition puisse être discutée séance tenante.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le vice-président du conseil, monsieur Jean Guilbault, demande aux membres du conseil s'ils consentent à ce que la proposition fasse l'objet de discussions. Les membres du conseil ne donnent pas leur consentement unanime. En conséquence, cette proposition est transmise au comité exécutif, pour avis et elle sera réinscrite à la prochaine séance.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières dépose les 2 avis de proposition suivants :

- un avis de proposition relatif à l'engagement de monsieur Clotaire Rapaille;
- un avis de proposition relatif au problème du bruit excessif pour les résidents du secteur de l'autoroute 73.

Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif au montant dépensé en 2008 par la Ville de Québec dans le dossier du cyberflânage.

Suspension de la séance

Monsieur le vice-président Jean Guilbault suspend la séance pour une pause de 10 minutes. Il est 19 H 35.

Reprise de la séance

La séance reprend à 19 h 45.

CV-2010-0328 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010 - Église Saint-Coeur-de-Marie - Recommandation du comité exécutif - AT2010-006 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° de donner suite partiellement à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010, relativement à l'église Saint-Coeur-de-Marie;
- 2° de demander aux services municipaux impliqués dans ce dossier et à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de continuer à tout mettre en oeuvre, en utilisant les pouvoirs octroyés à la Ville ainsi que les moyens dont elle dispose et en travaillant avec les intervenants et partenaires concernés, pour assurer l'entretien et la conservation adéquate de ce bâtiment et sa réutilisation, dans les meilleurs délais.

Madame la conseillère Anne Guérette fait la distribution d'une photo de l'église Saint-Coeur-de-Marie.

Madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le maire Régis Labeaume demandent le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 22

Contre : 2

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

En vertu de l'article 64 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Anne Guérette, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, de déposer à nouveau l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010 - Église Saint-Coeur-de-Marie.

CV-2010-0329 Avis de proposition déposé à nouveau par madame la conseillère Anne Guérette - Église Saint-Coeur-de-Marie

Attendu que l'ancienne église Saint-Coeur-de-Marie, sise sur la Grande Allée, est actuellement dans un état de grande précarité et qu'elle se dégrade de jour en jour;

Attendu que cet immeuble est considéré par la Ville de Québec comme un édifice ayant une grande valeur patrimoniale et que sa sauvegarde doit être assurée;

Attendu que pour des raisons nébuleuses et difficiles à cerner, tous les efforts de revitalisation du bâtiment, depuis la vente de l'édifice par la Fabrique Saint-Dominique en 2002, se sont révélés vains et que ses propriétaires actuels peinent à garantir sa survie;

Attendu que l'immeuble a bénéficié dans un passé récent de subventions importantes pour permettre, notamment, la restauration de son clocher et de sa maçonnerie;

Attendu qu'il est situé à l'intérieur du périmètre identifié au *Plan particulier d'urbanisme (PPU)*;

Attendu que les citoyens et les commerçants des alentours ont manifesté leur inquiétude quant à son abandon ou à la mauvaise utilisation qui pourrait en être faite;

Attendu que la Grande Allée fait partie du domaine touristique de la ville et qu'il est important d'en préserver les éléments significatifs et le caractère général;

Attendu que tous les grands édifices historiques de la Grande Allée, qui ont survécu à l'ouragan des années 1970-80, sont actuellement fermés,

abandonnés, ont été démolis ou sont en voie de l'être en tout ou en partie;

Attendu que les perspectives de conservation et de mise en valeur de l'ancienne église Saint-Coeur-de-Marie apparaissent chaque jour plus incertaines et plus inquiétantes;

Attendu qu'en vertu de la section III de la *Loi sur les biens culturels du Gouvernement du Québec*, en l'occurrence des articles 70 à 83, une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son comité consultatif, citer tout ou partie d'un monument historique situé sur son territoire et dont la conservation présente un intérêt public;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est proposé :

- 1° de mettre tout en oeuvre pour garantir la protection et la revitalisation de l'ancienne église Saint-Coeur-de-Marie;
- 2° d'entamer les démarches nécessaires afin que le conseil municipal puisse procéder rapidement à la citation de cet immeuble à haute valeur patrimoniale.

Madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demandent le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 2

Contre : 21

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2010-0330 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010 - Analyse des recommandations faites par *L'Association des propriétaires fonciers du Québec (L'APFQ)* et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour régler le problème des propriétaires qui connaissent de trop fortes augmentations de leur compte de taxes au moment de la modification du rôle d'évaluation - FN2010-016 (Ra-1526)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010, à l'effet que la Ville de Québec analyse les recommandations

faites par *L'Association des propriétaires fonciers du Québec (L'APFQ)* et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour régler le problème des propriétaires qui connaissent de trop fortes augmentations de leur compte de taxes au moment de la modification du rôle d'évaluation, en analysant tout particulièrement celles visant à émettre des crédits de taxes ciblés et de faire connaître au conseil les solutions appropriées avant le dépôt du prochain rôle d'évaluation.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0331 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010 - Demande d'ajout d'un district électoral additionnel dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Recommandation du comité exécutif - GA2010-001 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de ne pas donner suite maintenant à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010, à l'effet d'ajouter un district électoral dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de surseoir à toute décision sur ce sujet jusqu'en mars 2012, lorsque seront effectués les travaux de délimitation des districts électoraux préalables aux élections municipales de novembre 2013.

Monsieur le conseiller Richard Côté et monsieur le maire Régis Labeaume demandent le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 20

Contre : 2

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

En vertu de l'article 64 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyé par madame la conseillère Anne Guérette, de déposer à nouveau l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010 - Demande d'ajout d'un district électoral additionnel dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

CV-2010-0332 Avis de proposition déposé à nouveau par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès - Demande d'ajout d'un district électoral additionnel dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Attendu que la *Commission de la représentation électorale du Québec* a rendu, le 27 janvier 2009, sa décision concernant la division du territoire de la ville de Québec en 27 districts électoraux pour l'élection de novembre 2009;

Attendu que dans la lettre du 29 janvier 2009 accompagnant cette décision, monsieur Marcel Blanchet, président de la commission et directeur général des élections du Québec, déplore le déséquilibre de la carte électorale en mentionnant entre autres que le nombre de districts électoraux attribué à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ne correspond pas à son poids électoral;

Attendu que monsieur Blanchet a émis l'avis qu'avec ses 80 398 électeurs, l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a automatiquement droit à un district additionnel;

Attendu que monsieur Blanchet recommande à la Ville de Québec d'engager les démarches pour assurer à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge un nombre de districts correspondant à son poids électoral pour l'élection de 2013;

Attendu qu'il est souhaitable qu'en début de mandat, en dehors de toute polémique partisane, le conseil municipal donne un signal clair à la population de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge qu'il se conformera à la recommandation du directeur général des élections pour l'élection de 2013;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est proposé de s'engager dès maintenant à ce que la nouvelle carte électorale prévue pour l'élection de 2013 contienne un district additionnel dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Monsieur le conseiller Richard Côté demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 2

Contre : 20

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2010-0333 Félicitations à monsieur Peter Farrell et à son équipe, pour le succès de l'édition 2010 de la parade de la Saint-Patrick

Attendu que grâce au travail et à la détermination de monsieur Peter Farrell et de son équipe, le 20 mars dernier, la Ville de Québec a tenu son premier défilé de la Saint-Patrick depuis 84 ans;

Attendu que près de 400 musiciens et danseurs, dont les membres du corps de cornemuse du Service de police de New-York, ont célébré la passion et la fierté irlandaise avec les gens de Québec;

Attendu que la population de Québec a répondu en grand nombre à l'invitation;

Attendu que les festivités se sont déroulées dans la joie et que les spectateurs ont fait preuve d'un comportement exemplaire;

Attendu que le retour de cette tradition ajoute un événement festif et familial à la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de féliciter monsieur Peter Farrell, les organisateurs, les bénévoles, les participants et surtout la population pour le succès de l'édition 2010 de la parade de la Saint-Patrick qui, espérons-le, servira d'assise pour les prochaines années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0334 Félicitations au Port de Québec pour s'être vu décerné le prix « Best Destination Experience Independant » du magazine « Dream World Cruise Destination »

Attendu que le Port de Québec est l'un des atouts grandissants de la ville;

Attendu que lors de la *Conférence annuelle mondiale de l'industrie des croisières* qui s'est déroulée en mars 2010 à Miami, le Port de Québec s'est vu remettre le prix « Best Destination Experience Independant » par le magazine « Dream World Cruise Destination »;

Attendu que le Port de Québec se voit accorder ce prix pour une quatrième fois depuis 2004;

Attendu que cet honneur revêt un cachet spécial, puisqu'il est attribué en fonction de l'appréciation des passagers;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de féliciter officiellement le Port de Québec pour l'honneur qui vient de lui être décerné.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0335 Félicitations à tous les lauréats pour leur succès au gala régional des Grands Prix du Tourisme 2010

Attendu que le 30 mars dernier, l'*Office du tourisme de Québec* a dévoilé les noms des lauréats récipiendaires des *Grands Prix du tourisme québécois 2010*, volet région de Québec;

Attendu que ces prix visent à reconnaître l'excellence dans plusieurs catégories reliées à l'industrie touristique telles que l'hébergement, la restauration, l'agrotourisme et les produits régionaux, les festivals et événements, les attractions, les services touristiques ainsi que la personnalité touristique de l'année;

Attendu que l'industrie touristique de la région est en santé, grâce à l'implication et au dévouement de ses différents acteurs qui, motivés par la passion, investissent temps et argent;

Attendu que l'excellente qualité des services offerts par les différents artisans de l'industrie touristique contribue à promouvoir la Ville de Québec à travers le monde;

Attendu que l'ensemble de l'industrie génère des retombées économiques d'environ 1,8 milliard de dollars et plus de 31 000 emplois;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,
appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de féliciter tous les lauréats pour leur succès au gala régional des *Grands Prix du Tourisme 2010* et de leur souhaiter la meilleure des chances lors du *Gala national des Grands Prix du Tourisme* qui se tiendra le 7 mai prochain, à Montréal.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0336 **Demande de délai additionnel jusqu'au 17 mai 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009 - Inscription de la Ville de Québec dans la démarche proposée par l'*UNICEF internationale* et le gouvernement du Québec, dans le but d'obtenir l'accréditation *Municipalité amie des enfants*, et ce, afin de faire progresser localement le respect des droits de l'enfant - DG2010-042 (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 mai 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, concernant l'inscription de la Ville de Québec dans la démarche proposée par l'*UNICEF internationale* et le gouvernement du Québec, dans le but d'obtenir l'accréditation *Municipalité amie des enfants*, et ce, afin de faire progresser localement le respect des droits de l'enfant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0337 **Ouverture du boulevard de la Colline, situé sur le lot 4 301 159 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-023 (Ra-1524)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard de la Colline, situé sur le lot 4 301 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement son siège. Il est 20 h 40.

CV-2010-0338 Ouverture de la rue de la Hève, située sur le lot 2 150 494, de la rue de l'Herbier, située sur les lots 2 150 487 et 4 065 399 et de la rue Hélène, située sur les lots 2 150 472, 4 065 400 et 4 065 401, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute Saint-Charles - AJ2010-035 (Ra-1524)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture :

- de la rue de la Hève, située sur le lot 2 150 494;
- de la rue de l'Herbier, située sur les lots 2 150 487 et 4 065 399;
- de la rue Hélène, située sur les lots 2 150 472, 4 065 400 et 4 065 401.

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0339 Propriété de l'avenue Rodolphe-Forget, constituée du lot 2 073 992 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AJ2010-042 (Ra-1524)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approuver la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2010, sous le numéro 822 de ses minutes, afin que la Ville de Québec devienne propriétaire de l'avenue Rodolphe-Forget, constituée du lot 2 073 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et ce, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0340 Ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 462 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-045 (Ra-1524)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0341 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de produits abrasifs et de nettoyeurs dégraisseurs industriels Walter (VQ-42429) - AP2010-121 (CT-AP2010-121) — (Ra-1524)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *Outils Plus M.J. inc.*, le contrat en vue de la fourniture de produits abrasifs et de nettoyeurs dégraisseurs industriels *Walter*, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 15 mars 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42429 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 18 février 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0342 Adjudication de contrats pour la fourniture de divers produits de signalisation extérieure - Années 2010-2012 (VQ-42278) - AP2010-122 (CT-AP2010-122) — (Ra-1524)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de la fourniture de divers produits de signalisation extérieure, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 14 mars 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42278 et aux prix unitaires soumis pour chacun des groupes, de la façon suivante :

- *9030 5814 Québec inc. (Signoplus spectralite armolite fibrelite)* pour le groupe 2 (lots A, C et D), le groupe 3 (lot A), le groupe 4 (lot A), le groupe 6 (lot C), le groupe 7 (lot A) et le groupe 9 (lots A à F), conformément à sa soumission, en date du 12 février 2010;
- *S-Pace signalétique inc.* pour le groupe 1 (lot E à H), le groupe 2 (lot B), le groupe 5 (lot B), le groupe 6 (lot A) et le groupe 7 (lot B), conformément à sa soumission, en date du 16 février 2010;
- *Signalisation Lévis inc.* pour le groupe 1 (lots A à D), le groupe 4 (lot B),

le groupe 5 (lot A), le groupe 6 (lot B) et le groupe 10 (lot A), conformément à sa soumission, en date du 15 février 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0343 Autorisation à l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour effectuer des travaux de réparation de nids-de-poule, par injection - Printemps 2010-2011 et 2012 (VQ-42395) - AP2010-105 (C.T. 2190374) — (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Déneigement Maska inc.*, d'un contrat en vue des travaux de réparation de nids-de-poule, par injection, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 15 mai 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42395 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 22 février 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0344 Adjudication de contrats pour la fourniture de chaussures, de gants et d'articles de sécurité - Années 2010-2012 (VQ-42280) - AP2010-129 (CT-AP2010-129) — (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de la fourniture de chaussures, de gants et d'articles de sécurité, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 2 mars 2012, conformément à la demande de soumissions publique VQ-42280 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, de la façon suivante :

- *Magasin Latulippe inc.* pour les lots 1 et 3-D, conformément à sa soumission, en date du 10 février 2010;
- *Équipements de sécurité du Québec Division de Linde* pour les lots 2-A, 2-B et 3-B, conformément à sa soumission, en date du 10 février 2010;
- *S.P.I. Sécurité inc.* pour les lots 3-A et 3-E, conformément à sa soumission, en date du 9 février 2010;
- *Acklands Grainger inc.* pour le lot 3-C, conformément à sa soumission, en date du 10 février 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0345 Fermeture d'une partie de la rue des Hayes et de l'avenue de Castillon et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie des lots 1 709 733, 1 709 079 et 1 709 158 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - GI2010-031 (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue des Hayes et de l'avenue de Castillon, constituées d'une partie des lots 1 709 733, 1 709 079 et 1 709 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et de les affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0346 Location d'un local administratif situé au 5800, boulevard des Galeries - Arrondissement des Rivières - GI2010-035 (CT-GI2010-035) — (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail, en vertu duquel, *Berco, société en commandite*, loue, à la Ville de Québec, un local administratif situé au 5800, boulevard des Galeries dans l'Arrondissement des Rivières, au cours de la période du 1^{er} mai 2010 au 31 juillet 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0347 Entente de fourniture de services entre la Ville de Lévis et la Ville de Québec - Utilisation, par la Ville de Lévis, du système de gestion des ressources humaines et de la paie de la Ville de Québec (Système VIP) - TI2009-064 (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis concernant l'utilisation, par la Ville de Lévis, du système de gestion des ressources humaines et de la paie de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente intermunicipale joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0348 Ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 683 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-046 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0349 Règlement hors cour relativement au dossier entre la *Société de l'assurance automobile du Québec* et la Ville de Québec (dossier C.S. 200-09-006681-099) - AJ2010-048 (CT-AJ2010-048) — (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le règlement hors cour et la transaction entre la *Société de l'assurance automobile du Québec* et la Ville de Québec dans le dossier C.S. 200-09-006681-099;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 250 000 \$, par la Ville de Québec à la *Société de l'assurance automobile du Québec*, en guise de règlement complet et final du capital et des intérêts réclamés dans le dossier C.S. 200-09-006681-099, en contrepartie d'un désistement de l'appel par la *Société de l'assurance automobile du Québec* dans ce dossier;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés* à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0350 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour une partie du lot 1 041 676 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AT2010-034 (Ra-1526)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2010-034, d'appuyer la demande d'autorisation de *Vidéotron Limitée* adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 1 041 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0351 **Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie spécialités mécanique, électricité, structure et civil - Pavillon de parc normalisé (Projet BAT 2009-100) (VQ-42322) - AP2010-139 (CT-2190811) — (Ra-1526)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de retenir les services du regroupement *ABHBA / Amiot bergeron, architectes - Technika hba*, en vue du contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités mécanique, électricité, structure et civil qui consiste à élaborer les plans et devis pour un pavillon de parc normalisé (projet BAT 2009-100), qui sera implanté dans différents parcs, d'une durée de 3 ans à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42322 et à sa soumission, en date du 24 février 2010, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt nécessaires à leur financement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0352 **Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux - Arrondissements de Beauport et de La Haute-Saint-Charles - Période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2014 (VQ-42504) - AP2010-153 (CT-2191111) — (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de l'entretien

sanitaire de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42504 et aux prix soumis pour chacun des lots, de la façon suivante :

- *Entreprises de Nettoyage Marcel Labbé inc. (ML Entretien Multiservices)* pour le lot 1, d'un montant de 303 746,63 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 11 mars 2010;
- *Louis Hamel enr.* pour le lot 2, d'un montant de 131 440,68 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 8 mars 2010;
- *Gestion Sanicom inc.* pour le lot 3, d'un montant de 116 505,06 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 8 mars 2010;
- *Service d'entretien René Plante enr.* pour le lot 4, d'un montant de 166 391,30 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 9 mars 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012, 2013 et 2014 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0353 Adjudication de contrats pour des travaux de clôtures sur le territoire de la ville de Québec - Période de 24 mois (VQ-42355) - AP2010-154 (CT-AP2010-154) — (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour des travaux de clôtures sur le territoire de la ville de Québec, d'une durée de 24 mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42355 et aux taux horaires et unitaires soumis pour chacun des lots, de la façon suivante :

- *Clôtures Universelles inc.* pour le lot 1, d'un montant de 383 147,42 \$ incluant les taxes et pour le lot 2, d'un montant de 377 674,11 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 11 mars 2010;
- *Colbo Québec ltée* pour le lot 3, d'un montant de 286 975,66 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 12 mars 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0354 Cession du contrat de *Entreprises Plus Express* à *Entreprises Plus Express inc.* - AP2010-156 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approuver la cession du contrat adjugé, par la Ville de Québec, à *Entreprises Plus Express* à *Entreprises Plus Express inc.*, selon les conditions et les prix mentionnés au devis et à la soumission VQ-41236.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0355 Attribution d'un odonyme - District électoral des Sentiers - Arrondissement de Charlesbourg - CU2010-032 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Symphorine, rue de la*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0356 Prolongement de la rue du Panorama - District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux (20) - Arrondissement de Beauport - DE2010-010 (CT-DE2010-010) — (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Aménagements René Drouin inc.*, qui implique le prolongement de la rue du Panorama, sur une longueur approximative de 340 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser *Les Aménagements René Drouin inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Aménagements René Drouin inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Les Aménagements René Drouin inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 60 090 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0357 Abrogation de la résolution CV-2009-0601 - Prolongement de la rue des Travois - District électoral des Monts (19) - Arrondissement de Charlesbourg - DE2010-029 (Abroge CV-2009-0601) (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0601, adoptée par le conseil de la ville le 1^{er} juin 2009, relativement au prolongement de la rue des Travois;

- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Robko inc.*, qui implique le prolongement de la rue des Travois, sur une longueur approximative de 35 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser *Robko inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser *Robko inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec *Robko inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi qu'une servitude permanente d'aqueduc et d'égout réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0358 **Approbation des conditions de vente pour un terrain municipal situé dans le centre majeur d'activités D'Estimauville (CMAD) - DE2010-036 (Ra-1526)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de fixer le prix de vente d'une partie du lot 4 489 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, requise à la mise en oeuvre d'un projet de relocalisation et de centralisation des effectifs administratifs du gouvernement fédéral dans le secteur D'Estimauville, à un prix de 53,82 \$ le

mètre carré. La localisation exacte, la superficie finale du terrain et les autres conditions de vente seront fixées ultérieurement, lorsque les informations pertinentes au projet deviendront disponibles.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0359 Prolongement de la rue d'Everell - Domaine Saint-Joseph phase III, partie 3 - District électoral Seigneurial (22) - Arrondissement de Beauport - DE2010-043 (CT-DE2010-043) — (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase III, partie 3 du projet Domaine Saint-Joseph à être réalisée par *Les Immeubles Lagacé inc.*, qui implique le prolongement de la rue d'Everell, sur une longueur approximative de 88 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser la conclusion, avec *Les Immeubles Lagacé inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 3° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 5° d'autoriser un investissement de 22 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0360 Appropriation d'un montant à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel en vue de l'acquisition d'une partie des lots 1 282 218 et 2 705 626 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - GI2010-028 (CT-GI2010-028) — (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approprier un montant de 8 400 \$ à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'ensemble de la Ville, pour l'acquisition d'une partie des lots 1 282 218 et 2 205 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, tel que montré au plan joint à la promesse de vente annexée au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0361 Approbation de listes de produits préqualifiés pour la fourniture de surfaces synthétiques de terrains de soccer/football - Lot 2 (VQ-42376) - GI2010-036 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver la liste de produits établie en vue de la fourniture, en 2010, de surfaces synthétiques pour terrains de soccer / football. Les produits retenus sont les suivants :

- Fieldturf FTHS-1S;
- Mondo Classic MF-4560 DL STAR;
- Tarkett Prestige XM-60;
- Domo Champion Supreme 60 M;
- Soccer Real 60 MS;
- Italgreen Lesmo 62.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0362 Modification de la résolution CV-2009-0771 relative à la fermeture d'une partie de la rue de la Concorde et à son affectation, au domaine privé de la Ville - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2010-037 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Genveviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-0771, adoptée le 6 juillet 2009, par le remplacement :

- dans l'objet, à la 2^e ligne;
- au 3^e paragraphe, à la 2^e ligne.

du lot « 1 944 272 » par le lot « 1 944 271 ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0363 Vente d'une partie du lot 1 661 975 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2010-038 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu de vendre, à *Ultramar ltée*, pour un montant de 65 000 \$ plus les taxes, si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 661 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 302 mètres carrés, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire.

Le solde à payer est de 58 500 \$, compte tenu d'un acompte de 6 500 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ plus les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0364 Location d'un local administratif situé au 5100, rue des Tournelles - Arrondissement des Rivières - GI2010-043 (CT-GI2010-043) — (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel monsieur André Blouin loue, à la Ville de Québec, des locaux situés au 5100, rue des Tournelles, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 juillet 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération de la Ville de Québec et membre du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 7 avril 2010.

CV-2010-0365 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession du contrat de *Sécra inc.* à *Sécra Québec inc.* - AP2010-128 (Ra-1524)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la cession du contrat adjudgé par la Ville de Québec, de *Sécra inc.* à *Sécra Québec inc.*, selon les conditions et les prix mentionnés au devis et à la soumission du contrat précédent, le tout conditionnellement à l'obtention, par la Ville, du cautionnement d'exécution et de l'attestation de l'assurance exigés de *Sécra Québec inc.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0366 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un camion pompe échelle, avec plate-forme élévatrice à bras articulé de 40,84 mètres, neuf, MTC 38 465 kg (dossier 42354) - AP2010-114 (CT-2190504) — (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *E-One inc.*, du contrat en vue de l'acquisition d'un camion pompe échelle, avec plate-forme élévatrice à bras articulé de 40,84 mètres, neuf, MTC 38 465 kg, de marque *E-One*, modèle Bronto 134 de l'année 2011, pour un montant de 1 348 372,71 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42354 et à sa soumission, en date du 24 février 2010.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0367 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et *Le Festival d'été international de Québec inc.* relativement au versement d'une subvention de 239 500 \$, dans le cadre de l'événement *Festival d'été de Québec* - DT2010-020 (CT-DT2010-020) — (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour :

- 1° la conclusion de la convention à intervenir entre la Ville de Québec et *Le Festival d'été international de Québec inc.* relativement au versement d'une subvention de 239 500 \$, dans le cadre de l'événement *Festival d'été de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention de 239 500 \$ à *Le Festival d'été international de Québec inc.* en vue de l'organisation de cet événement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0368 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des états financiers d'ExpoCité pour l'exercice financier 2009 - EX2010-011 (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après considération du rapport de la directrice générale adjointe d'ExpoCité, en date du 4 mars 2010, la prise d'acte des états financiers d'ExpoCité pour l'exercice financier 2009, tels qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0369 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant à contingenter les usages publics dans la zone PC-18 dans le secteur du Brome, (article 113 alinéa 2 paragraphe 4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1) REGVSAD-2009-172, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-323 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant à contingenter les usages publics dans la zone

PC-18 dans le secteur du Brome (article 113 alinéa 2 paragraphe 4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1), REGVSAD-2009-172, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0370 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux du Réseau de transport de la Capitale - Projet Métrobus 803 - Adjudication, par le conseil de la ville, de contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux pour l'année 2010 (VQ-42347) - AP2010-135 (CT-AP2010-135) — (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux du Réseau de transport de la Capitale - Projet Métrobus 803, aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42347 (qui prendra fin à la date où chacune des parties aura rempli ses obligations), conditionnellement à l'obtention du financement provenant du ministère des Transports, en faveur du Réseau de transport de la Capitale et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre le Réseau de transport de la Capitale et la Ville de Québec, concernant l'implantation du parcours Métrobus 803, de la façon suivante :

- *Anixter Canada inc.* pour le lot 24, conformément à sa soumission, en date du 26 février 2010;

- *Lampadaires Féralux inc.* pour le lot 19, conformément à sa soumission, en date du 5 février 2010;

- *Logisig inc.* pour les lots 22 et 29, conformément à sa soumission, en date du 25 février 2010;

- *Panavidéo inc.* pour les lots 27 et 28, conformément à sa soumission, en date du 1^{er} mars 2010;

- *Tacel Ltée* pour les lots 20 et 23, conformément à sa soumission, en date du 26 février 2010;

- *Tassimco Technologies Canada inc.* pour les lots 25 et 26, conformément à sa soumission, en date du 25 février 2010;

- *Thomas & Betts Fabrication inc.* pour le lot 21, conformément à sa soumission, en date du 26 février 2010.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0371 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de préventionnistes cyclistes visant la sensibilisation et la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots et du Littoral et les espaces publics (Dossier 42609) - Période du 15 avril au 15 novembre 2010, selon les besoins (VQ-42609) - AP2010-141 (CT-2190248) — (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Vélo-Sécur*, d'un contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de préventionnistes cyclistes visant la sensibilisation et la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots et du Littoral et les espaces publics au cours de la période du 15 avril au 15 novembre 2010, conformément à sa soumission, en date du 15 mars 2010 et aux coût unitaires soumis.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0372 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de renouvellement du contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'ExpoCité, excluant Expo Québec et d'autres événements - EX2010-001 (Ra-1526)

Monsieur le maire Régis Labeaume a déclaré, après avoir repris son siège, avant la deuxième période de questions des citoyens, qu'il avait un intérêt pécuniaire dans ce dossier qui a été soumis aux membres du conseil en son absence.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à *ExpoCité*, d'exercer l'option de renouvellement prévue lors de la demande de soumissions publiques et dans le contrat 2009 et l'autorisation au directeur général d'*ExpoCité* d'adjuger, à *Sécurité Sirois événements spéciaux inc.*, le contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'*ExpoCité* (excluant Expo Québec et autres événements), au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, pour un montant estimé à environ 203 000 \$ excluant les taxes et l'autorisation, au directeur général d'*ExpoCité*, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0373 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de prolongation du contrat pour le transport de matériel sur le site d'ExpoCité - EX2010-003 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à *ExpoCité*, d'exercer l'option de prolongation du contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et l'autorisation, au directeur général d'*ExpoCité* d'adjuger, à *Monette Express (141273 Canada inc.)*, le contrat pour le transport de matériel sur le site d'*ExpoCité*, au cours de la période du 4 juin 2010 au 3 juin 2011, pour un montant estimé à environ 126 000 \$ excluant les taxes et l'autorisation, au directeur général d'*ExpoCité*, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0374 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de prolongation du contrat pour divers travaux de plomberie sur différents bâtiments - EX2010-004 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de prolongation du contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et l'autorisation, au directeur général d'ExpoCité d'adjuger, à *Les Entreprises Réal Bérubé inc.*, le contrat pour divers travaux de plomberie sur différents bâtiments, au cours de la période du 4 juin 2010 au 3 juin 2011, pour un montant estimé à 195 525 \$ excluant les taxes, et l'autorisation, au directeur général d'ExpoCité, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0375 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de prolongation du contrat pour divers travaux de menuiserie sur différents bâtiments - EX2010-005 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de prolongation du contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et l'autorisation, au directeur général d'ExpoCité d'adjuger, à *Laurent Labbé et fils inc.*, le contrat pour divers travaux de menuiserie sur différents bâtiments, au cours de la période du 4 juin 2010 au 3 juin 2011, pour un montant estimé à environ 224 500 \$ excluant les taxes et l'autorisation, au directeur général d'ExpoCité, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0376 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, de procéder à une demande de soumissions publiques pour la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec 2010 - EX2010-008 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des soumissions, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe en annexe au sommaire décisionnel, en vue de retenir les services d'un fournisseur pour la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec;
- 2° l'autorisation, à *ExpoCité*, de procéder à une demande de soumissions publiques en vue de la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec 2010, avec possibilité de renouvellement pour Expo Québec 2011 et pour Expo Québec 2012, à l'entière discrétion de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0377 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du Centre de foires - GI2010-034 (CT-GI2010-037) — (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Consortium d'ingénieurs SNC-Lavalin, Dessau, Tecsalt/Aecom*, d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du Centre de foires, selon l'offre de services jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour un montant de 656 706,75 \$ incluant les taxes (récupérables);
- 2° l'entérinement de la dépense faite à ce jour, pour le paiement des honoraires professionnels du *Consortium d'ingénieurs SNC-Lavalin, Dessau, Tecsalt/Aecom*, au montant de 348 600 \$ (taxes nettes).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0378 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)* - SO2010-001 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la *SOMHAC*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0379 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la fourniture de rapports de caractérisation de l'eau potable distribuée, R.A.V.Q. 531* - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-025 (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la fourniture de rapports de caractérisation de l'eau potable distribuée, R.A.V.Q. 531*.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la fourniture de rapports de caractérisation de l'eau potable distribuée, R.A.V.Q. 531*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0380 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 455 - Renonciation au droit d'opposition - DG2010-010 (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 455.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 455.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0381 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce relativement aux heures d'application sur le boulevard Wilfrid-Hamel, R.A.V.Q. 546 - AT2010-036 (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce relativement aux heures d'application sur le boulevard Wilfrid-Hamel, R.A.V.Q. 546.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0382 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 547 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-003 (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 547.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 547.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0383 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'outillage d'appoint relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 548 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-004 (Ra-1526)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'outillage d'appoint relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 548.

il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'outillage d'appoint relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 548.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0384 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 549 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-005 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 549.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 549.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0385 Entente de services entre le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou et le conseil de la ville - Délivrance des autorisations pour circuler en motocyclette dans le Vieux-Québec - A1DA2010-006 (Ra-1525)

Considérant que le conseil de la ville a adopté le *Règlement modifiant le Règlement numéro 1869 « Concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances » relativement aux autorisations pour circuler en motocyclette dans le Vieux-Québec*, R.V.Q. 1171;

Considérant que ce règlement prévoit la délivrance d'autorisation pour circuler en motocyclette dans le Vieux-Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la Ville, le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou, des services de la division des relations avec les citoyens et soutien administratif en vue de délivrer les autorisations pour circuler en motocyclette dans le Vieux-Québec, en vertu du *Règlement numéro 1869 « Concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances »*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0386 Entente de services entre le conseil d'Arrondissement de Beauport et le conseil de la ville - Application et administration du protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'école secondaire *François-Bourrin*, quant à l'utilisation d'un terrain de soccer sur la propriété de l'école - A5DA2010-003 (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accepter la fourniture de services, par le conseil d'Arrondissement de Beauport, en vue de l'application et de l'administration du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et l'école secondaire *François-Bourrin*, en date du 19 décembre 2003, relativement à l'utilisation d'un terrain de soccer aménagé sur la propriété de l'école, et ce, en conformité avec l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0387 Avis de motion relatif au *Règlement sur les animaux domestiques*, R.V.Q. 1059 - PO2010-006 (Ra-1524)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement régissant la garde des animaux domestiques, notamment, en réglementant le nombre de chiens et de chats qui peuvent être gardés et en prescrivant certaines obligations au gardien.

Ce règlement astreint, notamment, le gardien d'un chien à l'obligation de détenir une licence à son égard et à l'identifier au moyen d'un médaillon.

Ce règlement prescrit quand un chien constitue une nuisance ou quand il est dangereux.

Ce règlement prescrit aussi dans quelles circonstances et de quelles manières un animal peut être saisi et mis en fourrière.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0388 Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux de réaménagement de parcs de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1658 - A3LS2010-011 (Ra-1524)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement aux parcs Myrand, Nérée-Tremblay et Dompierre de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 180 600 \$ pour la réalisation des travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et

décète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0389 Appropriation d'un montant de 18 060 \$ au fonds général de la Ville - A3LS2010-011 (Ra-1524)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'approprier un montant de 18 060 \$ au fonds général de la ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1658. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0390 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'interdiction de stationner dans certaines rues et routes du réseau artériel lors d'une opération de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1499 - DG2010-014 (Ra-1525)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur l'interdiction de stationner dans certaines rues et routes du réseau artériel lors d'une opération de déneigement* afin de l'ajuster au territoire des nouveaux Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de La Haute-Saint-Charles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0391 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra, 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662 - AT2010-029 (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra, 16058Hc à 16061Hc*, R.V.Q. 1662.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0392 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra, 16058Hc à 16061Hc, R.V.Q. 1662 - AT2010-029 (Ra-1525)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* relativement au groupe formé des zones 16022Pa, 16053Hc à 16056Hc, 16057Ra et 16058Hc à 16061Hc afin d'ajouter les usages du groupe *P4 établissement d'éducation post-secondaire* aux usages pouvant être prévus au plan d'aménagement d'ensemble.

Ces zones sont situées à l'intérieur du périmètre formé par le chemin Sainte-Foy, l'avenue Eymard, la rue Gérard-Morisset et l'avenue Madeleine-De Verchères.

Des corrections de forme et de numérotation sont également apportées à quelques dispositions.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0393 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1469 - DG2010-010 (Ra-1526)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0394 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 30 km/h sur le boulevard Neilson, entre les rues de Liège et de Dijon, R.V.Q. 1660 - AT2010-038 (Ra-1526)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur l'interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 30 km/heure, de 7 heures à 17 heures, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, sur le boulevard Neilson, entre les rues de Dijon et de Liège.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège. Il est 21 h 09.

AM-2010-0395 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1665 - A6LS2010-006 (Ra-1526)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ainsi que l'acquisition du matériel et des équipements y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 567 500 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0396 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009-2012 entre la Ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1671 - AT2010-025 (Ra-1526)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 6 742 000 \$ pour les fins de la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009-2012 entre la Ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Ce règlement décrète un emprunt de 4 055 000 \$ ainsi que l'affectation à la dépense d'un montant de 2 687 000 \$ puisé au budget d'opération de la ville pour l'année financière 2010.

Une partie de la dépense et de l'emprunt, soit 2 071 000 \$ est assumée par le gouvernement du Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0397 *Appropriation d'un montant de 674 200 \$ au fonds général de la Ville et affectation d'un montant de 2 687 000 \$ à même les sommes prévues au budget de fonctionnement - AT2010-025 (Ra-1526)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 674 200 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1671. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'affecter, au financement du Règlement R.V.Q. 1671, un montant de 2 687 000 \$ à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, pour le paiement comptant d'immobilisations.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0398 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'interventions sur des bâtiments, des ensembles et des sites d'intérêt patrimonial significatif ou qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1672 - AT2010-037 (Ra-1526)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation d'interventions diverses, incluant le versement de subventions, le cas échéant, visant la rénovation, la conservation et la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles ou de sites d'intérêt patrimonial, municipaux ou non, qui possèdent une valeur patrimoniale significative ou qui sont protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., chapitre B-4.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 600 000 \$ pour les interventions ainsi ordonnées et décrète un emprunt du même montant dont une partie, soit 1 300 000 \$, est assumée par le gouvernement du Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0399 *Appropriation d'un montant de 260 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2010-037 (Ra-1526)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'approprier un montant de 260 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1672. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2010-0400 *Règlement sur le versement d'une subvention au Patro de Charlesbourg pour l'aménagement d'un terrain de sports à surface synthétique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1625 - LS2010-012 (Ra-1522)*

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention au Patro de Charlesbourg pour l'aménagement d'un terrain de sports à surface synthétique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1625.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0401 *Règlement sur le versement par la Ville d'une contribution financière à la Commission scolaire Des Découvreurs en application du protocole d'entente en date du 19 octobre 1983 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1626 - LS2010-009 (Ra-1521)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement par la Ville d'une contribution financière à la Commission scolaire Des Découvreurs en application du protocole d'entente en date du 19 octobre 1983 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1626.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0402 *Règlement sur des travaux d'installation de bornes d'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1636 - TP2010-002 (Ra-1522)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'installation de bornes d'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1636.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0403 *Règlement sur des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation d'équipements de loisir relevant de la compétence de proximité et sur les services professionnels et techniques requis aux fins de la réalisation d'études et de plans concept et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1638 - LS2010-010 (Ra-1521)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation d'équipements de loisir relevant de la compétence de proximité et sur les services professionnels et techniques requis aux fins de la réalisation d'études et de plans concept et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1638.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0404 *Règlement sur des travaux d'aménagement et de mise en valeur des parcs de l'Escarpement, de la Montagne-des-Roches et du Domaine de la Capitale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1645 - EN2010-019 (Ra-1521)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et de mise en valeur des parcs de l'Escarpement, de la Montagne-des-Roches et du Domaine de la Capitale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1645.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0405 *Règlement sur des travaux d'amélioration et d'aménagement de platebandes et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1646 - EN2010-009 (Ra-1521)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'amélioration et d'aménagement de platebandes et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1646.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0406 *Règlement sur des travaux d'amélioration et d'aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1647 - EN2010-010 (Ra-1521)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'amélioration et d'aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1647.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0407 *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1648 - EN2010-012 (Ra-1522)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1648.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0408 *Règlement sur des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du parc linéaire de la rivière Beauport ainsi que sa mise en oeuvre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1651 - EN2010-016 (Ra-1522)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du parc linéaire de la rivière Beauport ainsi que sa mise en oeuvre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1651.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0409 *Règlement sur l'acquisition et la plantation d'arbres par le Service de l'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1653 - EN2010-011 (Ra-1522)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition et la plantation d'arbres par le Service de l'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1653.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0410 *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Prénoveau de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1655 - A4LS2010-010 (Ra-1521)*

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Prénoveau de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1655.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0411 *Règlement sur la réalisation d'études et des plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau dépôt à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1656 - TP2010-010 (Ra-1521)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'études et des plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau dépôt à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1656.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0412 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une piste pour les bicyclettes de type BMX au parc Saint-Olivier de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1657 - A5DA2010-006 (Ra-1522)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une piste pour les bicyclettes de type BMX au parc Saint-Olivier de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1657.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0413 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à de nouveaux secteurs d'application, R.V.Q. 1664 - DE2010-038 (Ra-1522)*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à de nouveaux secteurs d'application*, R.V.Q. 1664.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la résolution CV-2010-0372 et qu'en conséquence, il s'est abstenu de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci, puisqu'il était absent du conseil au moment des délibérations sur cette question.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le vice-président du conseil, monsieur Jean Guilbault, déclare la séance close à 21 h 28, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean Guilbault
Vice-président

Line Trudel
Assistante-greffière